



Titre de séjour spécial- A changer en titre de séjour normal

Par Kookie16

Bonjour,

Je suis conjoint (dépendant) d'une employée d'une organisation internationale. Nous bénéficions d'un titre de séjour spécial délivré par le ministère des affaires étrangères. Nous résidons dans un DOM TOM depuis plus de 5 ans. Jusque là, j'ai été un micro entrepreneur mais j'ai dû fermer mon entreprise à cause de la crise économique.

Aujourd'hui, nous avons décidé que j'irai en métropole avec notre fils (mineur) afin de chercher du travail. L'objectif étant que ma femme nous rejoigne à la fin de son contrat CDD l'année prochaine.

Nous n'avons aucune idée des démarches à faire pour le changement de statut pour pouvoir travailler (Est-ce qu'il faut changer de statut?). J'ai reçu plusieurs offres de travail en CDI à Lyon.

Pour info, nous sommes bénéficiaires d'un titre de séjour spécial.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que j'ai le droit de travailler en tant qu'employé avec ce titre?
- Combien de temps prend la demande d'un premier titre de séjour classique?

On ne trouve aucune info de personnes ayant eu le même parcours que nous.

Aidez nous svp car c'est la vie de notre famille qui est quand même en jeu.

Merci